

Les CHIFFRES au niveau national

Santé et RH

- 51 agents détectés COVID 19
- 1019 agents en risque
- 7786 agents en garde d'enfants
- 6229 agents en congés (+1000)
- 4081 agents en ABAP
- 27 846 agents en télétravail (+700)
- 2448 agents sur sites (+300)

Activités

- Demandes d'allocation - 6,8% / Délai de traitement - 0,6 %
- Entretien - 41% (par rapport à la même semaine en 2019) / 43000 entretiens par jour
- Mails entrants +3% / Mails sortants +7,5% (133000/jour)
- 3949 +10% (96% d'aboutissement)
- Offres d'emploi -78% (par rapport à la même semaine en 2019) / 15500 offres déposées
- Actualisation : Dispositif identique que le mois dernier

DIALOGUE SOCIAL

NAO 2020 : Négociation prévue dès la fin de la crise sanitaire

Période CONFINEMENT : alertes et réponses

Les personnes à risque qui ne peuvent pas revenir en agence sont prioritaires pour l'équipement en télétravail.

ESI : **4 maxi** en télétravail et **en agence à la réouverture, nous serons à 3 ESI** car il faudra nettoyer entre chaque DE

Indus : Aucune reprise à ce jour / Pack démarrage : Il n'y a plus d'accueil collectif et ce n'est pas prévu. Report en 2021

Congés : **Aucune restriction n'est prévue.** « Nous procéderons comme à l'accoutumée »

BDE : sera réouverte cette semaine.

Télétravail : nous étendons **les frais aux télétravailleurs exceptionnels (10 euros / mois) quelque soit le temps exercé en télétravail.** Versement rétroactif.

Prime : examen toujours en cours. Nous attendons la parution du texte pour les agents publics, pour voir ce que nous sommes en capacité de faire (réponse au SNAP qui demande LA prime, celle qui ne concerne que les télétravailleurs)

ABAP/RTT : s'il y a des soucis de codification ABAP avec certains managers, il faut nous adresser les cas précis. Nous n'allons pas écrire à la volée pour 2% de managers qui ne respectent pas l'instruction. Les CDD n'ont pas à se voir imposer des CP, ce sont des jours RTT /

Titre Restaurant : Sodexho et Appetiz ont arrêté la livraison sur site. Il n'y a pas d'envoi aux agents, ce sont les ELD qui le font.

Garde d'enfants : **une nouvelle attestation va être diffuser.** Nous sommes en attente d'une réponse de la DGEFP, pour pouvoir maintenir les agents privés en arrêt maladie à l'identique des agents publics. Des textes vont également sortir pour les agents publics.

Parents qui refuseraient de mettre leurs enfants à l'école alors que l'école est ouverte : je ne pense pas que cela sera de l'ABAP ou de l'arrêt maladie. Il est urgent d'attendre ! Le sujet est trop instable pour pouvoir écrire quelque chose. A notre sens, il faudra une justification pour rester à domicile.

Période POST CONFINEMENT

Un document (cadre national formalisé) de 30 pages est en cours de finalisation pour le CSEC. **Il s'imposera à tous les établissements**, puis qui sera décliné agence par agence aux regards des réalités et des contextes.

ACTIVITES

- Retour progressif à la normale / **On sort des activités essentielles / Priorités au télétravail**
- **Seuls les agents qui sont nécessaires viendront sur site ou en structure. Un effectif maximum par agence sera déterminé au regard des consignes sanitaires**, idem pour le maximum de DE autorisés dans l'agence. « **Nous accepterons, dans la limite de l'effectif maximum, les demandes des agents qui souhaitent revenir travailler en agence** ».
- **Services civiques** : on attend les consignes pour pouvoir les mobiliser si besoin.
- **Les activités seront définies** dans le document : Accueil filtré par vidéo portier (RDV ou urgence DE) si non renvoi sur 3949 / ESI / PRV / RDV si le conseiller le valide ou à la demande du DE validée par le conseiller.
- **La reprise se fera dans le strict respect des conditions sanitaires qui sont un pré-requis**. Si pas d'équipement : pas d'activité. Les présences sur sites se feront par rotation avec le télétravail (sauf pour les personnes fragiles)
- La déclinaison dans les agences se fera du 11 au 15 mai dans une démarche participative sans pour autant engendrer des obligations à se déplacer.
- **Les principes sanitaires seront déployés en fonctions des postes occupés** (accueil, DE, entretien, bureau)
Nb : Sur chaque site, un **binôme de référents sanitaires** sera nommé, il s'assurera que toutes les conditions sont réunies (matériel, utilisation, formation)

Les départements vert et rouge ? : pas encore connaissance des contraintes qui pourraient ou non s'appliquer à PE. Il faudra peut-être écrire 2 types de principes si cela impacte les activités. Il y aura nécessité à s'adapter au fil des annonces.

Principes : si les conditions sanitaires ne sont pas réunies : il n'y aura pas l'activité.

Ex : si pas de gel : personne n'entre / Si pas de masque : pas d'activité dans l'agence / Si pas de plexi : pas d'entretien en bureau

Livraison prochaine : masques, gels, lingettes désinfectantes, poubelle individuelle, adhésif de marquage, poteau et serre fil.

Masque : il y aura des tutos pour apprendre à les mettre et les enlever et à le porter

Masque et DE : les masques sont recommandés mais nous ne connaissons pas les directives du ministère en la matière. Pouvons-nous refuser de recevoir un DE sans masque ? devons-nous lui fournir un masque ? Nous attendons la réponse.

Il faudra apprendre à vivre avec le virus, travailler sur les mesures sanitaires, les gestes barrière et l'accueil du public ; Il faudra aussi des rotations par équité mais aussi pour tous les agents.



Le syndicat qui a du mordant !

Nous contacter :
syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr